

FICHE DE POSTE n° 18

CONSEILLER ou CONSEILLERE PEDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION

Définition du poste :

Placé sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur direct (et qu'il peut être amené à représenter), son action s'inscrit dans le programme de travail de la circonscription arrêté par l'IEN. Il collabore avec l'IEN, au sein de l'équipe de circonscription, pour contribuer au pilotage et à l'animation de la circonscription.

Partenaire essentiel de la formation des enseignants du 1^{er} degré, il a plus particulièrement la charge du suivi et de l'assistance aux enseignants qu'ils soient débutants ou non ; il participe également à la formation initiale et continue des enseignants des écoles en liaison avec l'INSPé sur des missions déléguées par madame la directrice académique des services de l'Éducation nationale de l'Aveyron.

Animateur pédagogique, il encourage et contribue à la diffusion des réussites pédagogiques et participe aux diverses animations organisées dans la circonscription.

Expert de l'articulation entre savoirs théoriques et pratique professionnelle, il assiste les équipes enseignantes dans l'organisation de l'école, la mise en place des projets ou la mise en œuvre d'activités nouvelles.

Description de la fonction:

Cet enseignant prend en charge plus particulièrement les actions relevant de la circonscription du 1^{er} degré sur laquelle il est affecté.

Placé sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur direct (et qu'il peut être amené à représenter), son action s'inscrit dans le programme de travail de la circonscription arrêté par l'IEN.

Partenaire essentiel de la formation des enseignants du 1^{er} degré, il a plus particulièrement la charge du suivi et de l'assistance aux enseignants qu'ils soient débutants ou non, et participe également à la formation initiale et continue des enseignants des écoles en liaison avec l'INSPé sur des missions déléguées par madame la directrice académique des services de l'Éducation nationale de l'Aveyron.

Animateur pédagogique, il encourage et contribue à la diffusion des réussites pédagogiques et participe aux diverses animations organisées dans la circonscription.

Expert de l'articulation entre savoirs théoriques et pratique professionnelle, il assiste les équipes enseignantes dans l'organisation de l'école, la mise en place des projets et la mise en œuvre des orientations pour l'école.

Il participe à l'ensemble des missions à conduire sur une circonscription.

Il réalise une veille dans les domaines de la didactique et de la pédagogie.

Il accompagne les enseignants et doit être en mesure de montrer, y compris en prenant lui-même la classe.

Il participe à la formation des enseignants, conçoit, réalise des formations traditionnelles et innovantes en collaboration avec l'IEN de la circonscription.

Il peut se voir confier le suivi du positionnement des AESH dans le cadre de PIAL.

Compétences attendues :

Être en veille sur la recherche en didactique et pédagogie dans toutes les disciplines.

Grande capacité à travailler en équipe.

Grande qualité relationnelle et rédactionnelle.

Grande disponibilité.

Un positionnement adapté et une grande loyauté.

Posséder une excellente maîtrise de l'informatique et de ses applications pédagogiques

Conditions de recrutement :

Priorité 1 : enseignant détenteur du CAFIPEMF, nomination à titre définitif

Priorité 2 : enseignant inscrit au CAFIPEMF nomination à titre provisoire

Mode d'accès :

Commission classement

Envoyer la fiche de candidature à la DSDEN (DIPEM 2) ia12-dipem1d-2@ac-toulouse.fr

Contact :

IEN de la circonscription

Description de la fonction:

Placé sous la responsabilité de l'IEN ASH, son action s'inscrit plus particulièrement dans le programme de travail de la circonscription ASH.

Il est plus particulièrement en charge :

- ✓ du suivi des nouveaux arrivants dans l'ASH ;
- ✓ de l'accompagnement des enseignants affectés dans les unités d'enseignement du secteur sanitaire et du médico-social, et dans les dispositifs de l'Éducation Nationale (ULIS – ULIS école – SEGPA) ;
- ✓ de la mise en œuvre de la loi du 11 février 2005 (ASH) et de la circulaire sur les enseignements adaptés (SEGPA) ;
- ✓ du suivi des enseignants en formation CAPPEI ;
- ✓ de l'intervention dans le domaine de l'ASH en formation initiale et continue.
- ✓ d'être en mesure de montrer, y compris en prenant lui-même la classe.

Compétences attendues :

- ♦ avoir une excellente connaissance des pathologies et des dispositifs de scolarisation des élèves handicapés ;
- ♦ présenter des qualités relationnelles et de fortes aptitudes à travailler en équipe ;
- ♦ faire preuve d'un juste positionnement et d'une grande discrétion professionnels

Cet enseignant peut être amené à représenter l'IEN ASH et/ou la directrice académique des services de l'Éducation nationale dans des instances en lien avec l'ASH (Conseil d'Administration, CDA, COMEX).

Conditions de recrutement :

Priorité 1 : CAFIPEMF + CAPPEI, nomination à titre définitif

Priorité 2 : détentrice ou détenteur du CAFIPEMF, l'enseignant s'engage à passer le CAPPEI dans l'année de sa nomination à titre provisoire.

Priorité 3 : Détentrice ou détenteur d'un CAPPEI, l'enseignant s'engage à passer le CAFIPEMF dans l'année qui de sa nomination à titre provisoire.

Mode d'accès :

Entretien commission de classement

Envoyer la fiche de candidature à la DSDEN (DIPEM 2) ia12-dipem1d-2@ac-toulouse.fr

Contact :

IEN ASH : ien12-ash@ac-toulouse.fr

Définition du poste :

Dans l'équipe de circonscription :

Le CPC EPS exerce ses activités au sein de l'équipe de circonscription sous la responsabilité de l'IEN dont il est un collaborateur. À ce titre, il participe à l'organisation de la circonscription et à son animation pédagogique tout en s'inscrivant dans une logique de polyvalence et d'interdisciplinarité (il ne limite donc pas ses actions au domaine de l'EPS). Régulièrement, il rend compte, à son IEN, des observations et des actions engagées dans le cadre de ses missions.

Il a principalement une mission d'ordre pédagogique, mais il doit aussi accomplir des tâches administratives (procédures d'agrément des intervenants extérieurs, notamment) liées au programme de travail de la circonscription.

Il s'investit dans la formation des enseignants du premier degré comme garant de la polyvalence du métier et comme expert d'une articulation efficace entre les savoirs théoriques et la pratique professionnelle. Il est donc capable de distanciation par rapport à la diversité des situations et des démarches d'enseignement. Pour cela, il se tient informé des avancées de la recherche pédagogique et didactique des disciplines, qu'il synthétise et diffuse dans une approche pragmatique.

Il réalise une veille dans l'ensemble des domaines de la didactique et de la pédagogie, en EPS prioritairement.

Il accompagne les enseignants et doit être en mesure de montrer, y compris en prenant lui-même la classe.

Il participe à la formation des enseignants, conçoit, réalise des formations traditionnelles et innovantes en collaboration avec l'IEN de la circonscription.

Dans le domaine de l'EPS :

Le CPC EPS participe aux travaux du groupe départemental EPS ainsi qu'à ceux d'autres groupes départementaux.

Il suit la mise en place et la régulation des conventions avec différents partenariats (collectivités locales et mouvement sportif, en particulier).

Il a charge le suivi des intervenants extérieurs en EPS. Dans ce cadre, il organise des sessions d'agréments pour les intervenants bénévoles et effectue des visites d'évaluation auprès des professionnels.

Au niveau de la circonscription, il fait vivre le partenariat privilégié qui lie l'institution scolaire à l'USEP en contribuant notamment à la mise en œuvre de rencontres inter-écoles pendant et hors temps scolaire en aidant les enseignants à conduire des modules d'apprentissage dans le cadre des séances d'EPS en amont de ces rencontres.

Il participe à l'élaboration à la mise en œuvre du plan départemental de formation. Dans ce cadre et dans la répartition des rôles mis en place au sein de l'équipe de circonscription, il organise et anime de nombreux modules de formation dans le domaine de l'EPS mais aussi dans d'autres domaines.

Il conçoit seul ou en groupe des ressources pédagogiques pour les enseignants.

Il accompagne aussi les directeurs nouvellement nommés ainsi que les enseignants de la circonscription préparant le CAFIPEMF.

Autres dossiers :

Le CPC EPS conseille les enseignants de la circonscription lors de la préparation des projets de classes découvertes et sorties scolaires avec nuitée(s) et vérifie les dossiers soumis à son IEN. Il assure le suivi des centres d'hébergement situés dans la circonscription et formule un avis quant à la conformité des installations et des activités proposées (sites de pratique, qualifications des intervenants pour les activités physiques et sportives).

En tant que référent de circonscription, il a la charge de l'éducation à la sécurité routière et il est une personne-ressource pour les équipes des écoles.

Il organise également les actions de formation concernant l'APS (apprendre à porter secours).

Par délégation de la directrice académique, le CPC EPS est assistant de prévention et a donc la charge de la mise en œuvre des mesures d'hygiène et sécurité (PPMS, DURER et exercices d'évacuation incendie) dans les écoles.

Compétences attendues :

- connaissance du système éducatif, de ses enjeux et des réglementations en vigueur,
- volonté de seconder et de conseiller l'IEN dans la mise en œuvre des axes du projet académique et leur déclinaison en département,
- volonté et capacité d'impulser des projets et de mener des actions impliquant des groupes d'enseignants ou inter catégoriels (enseignants, personnels territoriaux, acteurs du mouvement sportif et associatif),
- sens de l'organisation et maîtrise des TICE,
- aptitude au travail en équipe et en concertation avec collègues et partenaires,
- disponibilité, sens du service (loyauté, respect des personnes et confidentialité).

Conditions de recrutement :

Priorité 1 : enseignant titulaire du CAFIPEMF EPS, nomination à titre définitif

Priorité 2 : enseignant titulaire d'un autre CAFIPEMF, nomination à titre provisoire

Priorité 3 : enseignant qui passe les épreuves du CAFIPEMF, nomination à titre provisoire

Mode d'accès :

Commission classement

Envoyer la fiche de candidature à la DSDEN (DIPEM 2) ia12-dipem1d-2@ac-toulouse.fr

Contact :

IEN concerné

Définition du poste :

L'équipe de CPC pour le numérique est composée d'enseignants du premier degré à qui est confiée une mission à temps plein. Ces CPC peuvent être conduits à intervenir dans deux circonscriptions contiguës en fonction des besoins.

Les CPC sont chargés de mettre en œuvre le projet départemental validé par madame la directrice académique des services de l'Éducation nationale de l'Aveyron. Le conseiller pédagogique départemental pour le numérique anime l'équipe placée sous la responsabilité de l'IEN ayant la mission départementale pour le développement du numérique, qui coordonne et valide leur action. Le CPC impulse et accompagne les actions qui ont recours aux outils numériques, dans le cadre des programmes de l'école primaire. Il peut participer à tout type de formations. Il réalise une veille dans les domaines de la didactique et de la pédagogie.

Il accompagne les enseignants et doit être en mesure de montrer, y compris en prenant lui-même la classe.

Il participe à la formation des enseignants, conçoit, réalise des formations traditionnelles et innovantes en collaboration avec l'IEN de la circonscription.

Il peut se voir confier le suivi du positionnement des AESH dans le cadre de PIAL.

Une priorité sera donnée aux enseignants titulaires du CAFIPEMF option technologie et ressources éducatives.

Description de la fonction :

La mission d'un CPC se répartit en 3 domaines :

LA PEDAGOGIE

- Accompagner les enseignants pour mettre en œuvre dans le contexte ordinaire de la classe, des situations pédagogiques intégrant les TICE et contribuant à la validation des compétences du socle commun de connaissances de compétences et de culture. Accompagner les enseignants pour élaborer et mettre en œuvre des projets incluant le numérique dans leur pratique de classe.
- Veiller à la mobilisation des outils numériques dans les actions liées au projet d'école, des projets de cycle, des projets de réseau, des projets pédagogiques.
- Accompagner les écoles dans les domaines juridique et déontologique liés à l'usage du numérique (RGPD) ;
- Accompagner les équipes enseignantes dans l'élaboration de scénarii pédagogiques utilisant les TICE, les recenser en vue d'une mutualisation après validation du groupe départemental de pilotage pour le développement du numérique ;
- Aider à la saisie de toute enquête diligentée par l'Éducation nationale ou au sein de l'école (évaluation nationale CP, CE1, ...);
- Assister l'IEN CCPD, en matière de numérique, en plaçant son action dans le cadre du programme de travail de chaque circonscription, dans le respect des orientations nationales et départementales.
- Accompagner les équipes engagées dans les appels à projet nationaux (ENIR 1, ENIR 2, écoles collège, ...)

LA FORMATION

- Participer aux différents dispositifs de formation :

Au plan local de la circonscription (formations de circonscription inscrites au VDF du PAF) à la demande directe de l'IEN ;

- Au plan départemental (stages de formation continuée) ;

En tant que représentant de l'institution, participation aux formations organisées par les fournisseurs des équipements pour le numérique.

L'EQUIPEMENT

- Conseiller les équipes pédagogiques sur le choix de matériels (ordinateurs, TBI, logiciels) et les accompagner pour leur utilisation ;

- Avoir une bonne connaissance des outils et de l'utilisation des différents dispositifs (ENR, visioconférence, cyber base école...);
- Se tenir informé sur les nouveaux outils et les ressources numériques pour en évaluer la pertinence et éventuellement les faire connaître.

MISSIONS SPECIFIQUES

Organiser et traiter les enquêtes concernant les TICE ;

Participer en tant que membre au groupe départemental pour le développement du numérique et de ce fait participer aux réunions organisées par l'IEN ayant la mission pour le numérique ;

Produire des documents pédagogiques et techniques ;

Participer aux réunions organisées par le Rectorat ;

Participer aux groupes départementaux premier degré.

Sous l'autorité et la coordination de l'IEN pilote du dossier du numérique il pourra lui être confié le suivi de dossiers spécifiques.

N.B : la maintenance du matériel ne fait pas partie des missions de cet enseignant.

COMPETENCES ATTENDUES :

- Avoir une connaissance du système éducatif, de ses enjeux et de la réglementation en vigueur,
- Avoir Une volonté de seconder et de conseiller l'IEN dans la mise en œuvre des axes du projet académique et leur déclinaison en département,
- Faire preuve d'une volonté et une capacité à impulser des projets et à mener des actions impliquant des groupes d'enseignants.
- Être en veille sur la recherche dans la maîtrise des TICE à l'école
- Disposer d'une connaissance affirmée sur la dimension pédagogique de l'utilisation de l'outil numérique en classe
- Montrer une aptitude au travail en équipe et en concertation avec collègues et partenaires,
- Avoir une disponibilité, un sens du service (loyauté, respect des personnes et confidentialité).

Conditions de recrutement :

Priorité 1 : enseignant ou enseignante détenteur du CAFIPEMF option TRE, nomination à titre définitif

Priorité 2 : enseignant ou enseignante détenteur d'un autre CAFIPEMF nomination à titre provisoire

Priorité 3 : enseignant qui passe les épreuves du CAFIPEMF, nomination titre provisoire

Mode d'accès :

Entretien commission de classement

Envoyer la fiche de candidature à la DSDEN (DIPeM 2) ia12-dipem1d-2@ac-toulouse.fr

Contact :

IEN concerné

FICHE DE CANDIDATURE AU POSTE DE CONSEILLER PEDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION

Spécialité :

NOM – Prénom :

Affectation actuelle :

I –SITUATION ADMINISTRATIVE ET PARCOURS PROFESSIONNEL:

FONCTIONS	Résidence (et Département)	DATE DE DEBUT	DATE DE LA CESSATION DES FONCTIONS	Services		
				Ans	Mois	Jour
Elève-maître	E.N. de					
SUPPL. ou INTER.						
Professeur des écoles	I.U.F.M. de IN.S.P.E. de					
				TOTAL DES SERVICES :		

II – ACTIVITES DIVERSES (dont activités de Maître Formateur)

III – EXERCICE D'ACTIVITES SPECIFIQUES A L'ECOLE OU HORS L'ECOLE

IV – MOTIVATION POUR LE POSTE DEMANDE

Signature

N.B. : joindre éventuellement des documents.